



Boycott universitaire : un recours d'opposition contre 2 ministères et 8 universités françaises

Description

Plusieurs organisations de défense des droits, syndicats universitaires et professeurs d'universités ont déposé ce lundi 1^{er} décembre des recours préalables contre huit universités françaises et deux ministères, les enjoignant à suspendre leurs partenariats avec des universités israéliennes.

Par l'Agence Média Palestine, le 1^{er} décembre 2025



Alors qu'Israël poursuit depuis deux ans son génocide à Gaza, de nombreuses universités françaises ont maintenu et continuent de défendre leurs partenariats avec des universités israéliennes, souvent sous la pression directe du ministère de l'Enseignement Supérieur et de

la Recherche.

Contrairement à ce qu'elles affirment, les universités israéliennes ne représentent pas un contre-pouvoir en Israël. Elles sont au contraire partie prenante de l'entreprise coloniale, qu'elle soutient matériellement, politiquement et scientifiquement. L'Agence Média Palestine avait dressé en juin dernier une liste (non-exhaustive) de ces complicités, que vous pouvez consulter [ici](#). Les universités israéliennes font également preuve de discrimination systématique vis-à-vis des étudiant·es palestinien·nes, de conditions d'admission discriminatoires à un contrôle de leur liberté d'expression politique ou identitaire (voir [notre article](#) paru en juillet).

C'est ce que dénoncent un ensemble d'organisations, de syndicats et de travailleur·euses, qui adressent aujourd'hui des recours auprès du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), et des universités de Strasbourg, Grenoble, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Sorbonne Université, Sciences Po Paris, Aix-Marseille Université, PSL et ENS Lyon.

« Ces recours les tiennent pour comptables quant à leurs obligations en matière de prévention, de non-reconnaissance et d'abstention de soutien aux crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre et à l'occupation illégale des Territoires Palestiniens Occupés, au regard de leurs relations avec les institutions académiques israéliennes », explique un communiqué.

Les organisations à l'origine de ces recours exigent des ministères et universités qu'ils et elles suspendent leurs partenariats avec les universités israéliennes, et que soit mis en place un processus indépendant afin de tenir compte des décisions de la Cour Internationale de Justice et des obligations internationales de la France.

Les institutions visées ont deux mois pour suspendre leurs partenariats, faute de quoi elles devront en répondre devant le tribunal administratif.

[Lire le communiqué ici](#)

Pour aller plus loin :

[Isolement, aliénation et répression : les étudiants palestiniens dans les universités israéliennes](#)

[Toutes impliquées : détail de l'implication des universités israéliennes dans le génocide](#)

[« Black Flag », une mobilisation inédite qui brise le silence au sein des universités israéliennes](#)

date créée

2025/12/01